Cinquante troisième année. - N° 114 A Samedi 15 et dimanche 16 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1401

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

529 626 822 RCS Lyon.
DCFORDATA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1405000.00 EUR.
Adresse : 1, Rue Des Vergers, 69760 Limonest.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE POUR INSERTION AU BODACC " Société Absorbante " : JAGUAR NETWORK RCS Marseille 439 099 656 Forme : Société par Actions Simplifiée. Capital : 6 400 000 EUR. Adresse : 71 avenue André Roussin, 13016 Marseille. " Société Absorbée " : DCFORDATA RCS Lyon 529 626 822 Forme : Société par Actions Simplifiée. Capital : 1 405 000 EUR. Adresse : 1 rue des Vergers, 69760 Limonest. AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Aux termes d'un projet de traité de fusion en date du 23 mai 2019, la société DCFORDATA ("Société Absorbée") apporterait à titre de fusion simplifiée à la société JAGUAR NETWORK ("Société Absorbante"), la totalité de son actif évalué à 12 337 725 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 9 278 450 euros, soit un actif net apporté de 3 059 275 euros. La Société Absorbante détenant à ce jour la totalité des actions de la Société Absorbée, il n'est pas établi de rapport d'échange et la fusion n'entraîne pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante. Il est envisagé de donner un caractère rétroactif à la fusion, d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er octobre 2018. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de son approbation et de la constatation de la réalisation de la fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante. Le projet de traité de fusion a été déposé le 11 juin 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon pour la société DCFORDATA et le 4 juin 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille pour la société JAGUAR NETWORK. Les créanciers dont la créance est antérieure au présent avis ou à celui inséré au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce français. L'opposition au traité de fusion peut se faire devant le Tribunal de Commerce de Marseille pour la société JAGUAR NETWORK et devant le Tribunal de Commerce de Lyon pour la société DCFORDATA, dans un délai de trente jours à compter de l'insertion du présent avis ou de celui publié au BODACC..